

Le Tiers-Monde, l'ordre économique et la « restauration » des organisations mondiales

Paul N. Dussault

Volume 8, Number 3, 1977

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/700801ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/700801ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Dussault, P. N. (1977). Le Tiers-Monde, l'ordre économique et la « restauration » des organisations mondiales. *Études internationales*, 8(3), 487–499.
<https://doi.org/10.7202/700801ar>

Réflexions sur le nouvel ordre économique international

— I —

LE TIERS-MONDE, L'ORDRE ÉCONOMIQUE ET LA « RESTAURATION » DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Paul N. DUSSAULT *

À la fin des années soixante, les organisations internationales traçaient de vastes plans afin d'accélérer le progrès des peuples les plus démunis. La Stratégie internationale pour le développement (S.I.D.)¹ en résumait la ligne générale et définissait les projets à mettre en œuvre dans divers secteurs d'intervention. Or, en 1973, c'est-à-dire trois ans après l'adoption de la Stratégie, les pays industrialisés n'avaient pas encore apporté de modifications majeures à leurs politiques et mettaient en péril les ambitieux projets². L'échec devint évident lorsque, à la suite de bouleversements dans l'économie mondiale, on constata l'inefficacité des politiques prescrites par la Stratégie, du moins « pendant la décennie en cours³ ».

Décus, certains pays démunis sont tentés de mettre à jour les mécanismes d'exploitation dont ils sont depuis longtemps victimes. L'idée si souvent répétée que l'aide internationale et le « libre commerce » serviraient à transformer radicalement leurs conditions matérielles se trouve définitivement écartée. À partir de 1974, les représentants du Tiers-Monde prennent d'assaut les organisations internationales. Les revendications anciennes et nouvelles, portant sur une gamme élargie de sujets, se trouvent dès lors inscrites dans une seconde stratégie (le nouvel ordre économique) menée sur plusieurs fronts⁴.

* Professeur au Département de science politique, Université d'Ottawa.

1. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, ONU, A/RES/2626 (XXV), 24 octobre 1970.
2. Voir *Chronique mensuelle*, ONU, vol. X, n° 8, 1973, p. 79.
3. CNUCED, TD/B/530/Rev. 1, p. 2.
4. Parmi les principales rencontres impliquant les quelque cent-cinquante participants, il faut rappeler les suivantes : I. La VI^e Séance spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU, mars-avril 1974 ; II. La Conférence de Dakar, février 1975 (E/Ac. 62/6) ; III. La II^e Conférence de l'UNIDO (Organisation des Nations unies pour le développement industriel), Lima, mars 1975 ; IV. La rencontre de Paris (producteurs-consommateurs), avril 1975 ; V. La réunion du CAD (Comité de l'assistance au développement) de l'OCDE, juin 1975 ; VI. La Conférence des non-alignés (précédant la VII^e Séance spéciale, Lima, août 1975 (A/1021.7) ; VII. La VII^e Séance spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU, automne 1975 ; VIII. La Conférence de Manille (Groupe des 77), février 1976 ; IX. La IV^e CNUCED, Nairobi, mai-juin 1976.

Ainsi, pendant quelques années s'opposent au sein des organismes internationaux deux stratégies, l'une et l'autre poursuivant des objectifs contradictoires. Apparaîtront, de part et d'autre, une ligne dure, des défections, des ralliements, des faux-semblants, etc.

Le présent texte tente de démontrer, après un bref examen des deux stratégies rivales, que l'une et l'autre reposent sur une même conception du monde et des rapports entre les peuples⁵. En ce sens, elles s'inspireraient d'une idéologie commune dont il faudrait signaler le caractère réformiste⁶. On pourrait alors, dans ce cadre de référence, mieux saisir les orientations globales que, sous la pression des membres, se donnent les organisations internationales à caractère universel.

L'offensive des États défavorisés produira trois instruments, noyau de la seconde stratégie : la Déclaration de l'Assemblée générale⁷, de même que le *Programme* visant la création d'un nouvel ordre économique international⁸, et la Charte des droits et devoirs des États⁹. Le camp des États industrialisés dispose d'abondantes ressources, entre autres, d'un réseau d'aide bilatérale et d'intervention solidement implanté à travers le monde. La lutte engagée dans les rapports multilatéraux touche toutes les organisations à vocation universelle. Certaines d'entre elles, en particulier la CNUCED dont il sera largement question ici, en sortiront transformées. D'autres organismes, tels le F.M.I., offriront une résistance acharnée.

L'analyse invite le lecteur à retenir d'abord les revendications clefs et leur séquence. Ensuite, il sera question de trois combats et de leur véritable enjeu, c'est-à-dire, le contrôle des procès de production et de circulation marchande à travers le monde. Enfin, on trouvera quelques remarques sur les orientations qui semblent, dans cette conjoncture, se donner les organismes internationaux.

Pourquoi placer l'accent sur les procès de production et de circulation ? Les motifs de ce choix apparaîtront tout au cours du texte, mais l'argument de base pourrait se résumer comme suit. Deux camps, composés d'États, s'affrontent en ce qu'il est convenu d'appeler des rapports multilatéraux. Pourtant, les États ne constituent pas dans cette lutte les véritables protagonistes. Ils servent plutôt d'intermédiaires à des bourgeoisies, lesquelles cherchent à promouvoir leurs intérêts à l'extérieur du cadre national. Or la défense des intérêts de chaque bourgeoisie nationale (ou de chaque fraction de celle-là) passe précisément par les

5. À l'ONU, on prétend qu'il y a continuité dans l'action de l'organisme ; voir « Development and International Economic Cooperation », texte du Secrétariat (Centre de planification du développement) publié dans la revue *Journal of Development Planning* (E.76.II.A3), n° 9, p. 80.

6. Pour fins de discussion, une stratégie sera qualifiée de réformiste si elle vise l'aménagement, et non la transformation radicale, des règles de l'échange.

7. VI^e Séance spéciale, Rés. 3201 (S.VI) ; voir document A/9556 (2^e partie), 1^{er} mars 1974, p. 30ss.

8. *Id.*, 3202 (S.VI).

9. Rés. 3281 (XXIX), 12 décembre 1974.

procès de production et de circulation, c'est-à-dire, l'organisation même de la vie matérielle. Dans cette perspective, l'examen d'une lutte au plan international ne saurait ignorer les contradictions auxquelles les véritables protagonistes doivent faire face sur le plan intérieur. Chaque État démuné, victime des mécanismes internationaux d'accumulation, doit, quelle que soit la couleur de son régime politique, envisager l'appropriation directe ou indirecte de coûteux moyens de production. Certaines bourgeoisies nationales croient justement avoir trouvé un allié de première valeur – l'organisation internationale – leur facilitant cette appropriation dans l'ordre. Les gouvernements d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique désirent pour cette raison consolider les organismes internationaux et en faire de dociles complices. Il s'agit là d'un curieux renversement de bons procédés. Pendant une vingtaine d'années (1951–1971), l'ONU a largement contribué – entre autres, par ses programmes d'assistance technique – à la consolidation des appareils d'État dans le Tiers-Monde¹⁰. Au cours des prochaines années pourrait apparaître un phénomène inverse, soit, les États du Tiers-Monde procédant à la restauration des organismes internationaux.

I – LA STRATÉGIE DES DÉMUNIS

L'opposition des peuples du Tiers-Monde à la stratégie officielle de l'ONU (la S.I.D.) s'organise progressivement. En 1971, le groupe des 77 pose un premier jalon. La déclaration de Lima¹¹, en effet, revendique « une division internationale du travail plus juste et plus dynamique ». Cette demande implique deux objectifs étroitement liés entre eux¹². Il s'agit, d'une part, de valoriser les exportations de produits primaires et, d'autre part, d'augmenter la proportion des produits industriels dans les exportations. Il sera question, un peu plus loin, du caractère fondamentalement réformiste de cette ligne.

La position du Tiers-Monde se renforce considérablement en 1974 lorsque les demandes se trouvent intégrées et présentées en bloc. La proposition d'un ordre économique nouveau, adopté par l'ONU, constitue un impressionnant cahier de charges à l'intention des architectes d'un monde à réinventer.

Le somptueux édifice, de style néo-mitranyen¹³, reposerait sur quatre principes de base, soit a) l'égalité et la souveraineté des États ; b) l'équité dans les échanges ; c) la répartition équitable des bénéfices tirés de la technologie et, d) le renforcement des institutions internationales¹⁴. Lors de la VI^e séance spéciale, l'Assemblée générale a précisé la portée de ces principes¹⁵.

10. Voir P. N. DUSSAULT, « La coopération technique multilatérale et le changement politique », miméo, Genève, 1975, 437p.

11. CNUCED, TD/143.

12. DE LACHARRIÈRE, Guy, *La stratégie commerciale du développement*, p. 16.

13. Fondamentalement, la proposition d'un « ordre économique nouveau » repose sur une version rajeunie du fonctionnalisme que proposait David Mitrany.

14. La *Déclaration* (3201–SVI) énonce en fait vingt principes repris en dix chapitres dans le *Programme*.

15. ONU, A/PV. 2229.

L'égalité (formelle) et la souveraineté des États, consacrées par la Charte de l'ONU, se trouvent réaffirmées et impliqueraient, entre autres, le droit pour un État, d'abord d'adopter le système économique qu'il juge approprié, ensuite, de contrôler l'utilisation de ses ressources et l'appropriation étrangère. L'équité dans les échanges exige, d'une part, un juste rapport entre les prix des produits exportés par les pays en voie de développement et les prix des produits qu'ils importent, d'autre part, un traitement fréquentiel et non réciproque accordé par les États industrialisés aux États du Tiers-Monde. Une distribution équitable des bénéfices tirés de l'avance technologique nécessiterait plusieurs mesures, telles la suppression de diverses entraves au transfert des techniques, la réglementation des activités des sociétés nationales, etc. Enfin, un renforcement des institutions internationales s'impose et il devient nécessaire d'amener une meilleure coordination de leurs activités.

À la VII^e séance spéciale de l'Assemblée générale, le groupe des 77 a fait porter ses demandes sur trois points particuliers : a) le commerce international ; b) les finances et, c) la science et la technologie ¹⁶.

En matière de commerce international, le Tiers-Monde pose ses objectifs, soit, a) une amélioration des termes de l'échange ; b) la hausse et la stabilisation de ses recettes d'exportation ; c) l'augmentation de son pouvoir d'achat ; d) l'accroissement de sa part du produit industriel global et du commerce international.

Ces objectifs reposeraient sur une volonté d'amener une transformation « structurale » de l'économie internationale. À l'égard des matières premières, on proposait un programme intégré, impliquant une réglementation des prix, du stockage et de l'approvisionnement.

Sur les questions financières, le groupe des 77 souhaitait un train de mesures pour alléger le fardeau de la dette. En particulier, on demandait, a) de lier la création des DTS (Droits de tirage spéciaux) à l'assistance au développement, et b) de négocier la dette publique des États les plus défavorisés. En matière de science et technologie, on réitérait le souhait maintes fois exprimé d'un accès plus facile et préférentiel à différentes sources « réservées » aux États industrialisés (informatique, etc.).

La principale offensive du Tiers-Monde, déclenchée à la Conférence de Nairobi, apportera des éléments nouveaux qui feront l'objet d'un examen au prochain chapitre. Les requêtes présentées à cette IV^e CNUCED découlent de la Charte de Manille ¹⁷.

Le nouveau programme intégré sur les produits de base propose de stabiliser le marché des matières premières et d'assurer des recettes équitables aux pays producteurs. Il reprend divers éléments, en particulier :

16. Voir l'analyse de B. GOSOVIC et J. G. RUGGIE, « On the Creation of a New International Economic Order : Issues... », dans *International Organization*, vol. 30, n° 2, printemps 1976, pp. 309-345.

17. CNUCED, TD/195.

1. un fonds commun destiné à financer des stocks régulateurs afin de stabiliser les cours de 17 produits de base. À la fois les pays producteurs et consommateurs contribuent au fonds;
2. l'indexation des prix de 17 produits sur un « panier » comprenant quelques 90 articles manufacturés en Occident et vendus au Tiers-Monde ;
3. une annulation ou un étalement de la dette publique des États les plus démunis.

Face à ces propositions, les États industrialisés, si habiles à diviser le groupe des 77, goûteront de leur propre médecine et se retrouveront partagés en deux sous-groupes qu'on a qualifiés de « dur » et « mou ».

II – L'AUTRE STRATÉGIE

Accordant officiellement leur appui à la S.I.D., les États industrialisés ont manifesté beaucoup de réserve à l'égard des propositions du Tiers-Monde. Les États-Unis, entre autres, se sont dit satisfaits, dans l'ensemble, des programmes mis en œuvre par les organisations internationales et se sont tenus à l'écart des initiatives qui, dans les domaines commercial ou financier, ne leur plaisaient pas. On ne voyait pas du tout la nécessité de remettre en cause l'ordre international existant.

La résistance des États riches à une transformation des réseaux d'échange fut vive. Désarmés par les « majorités automatiques » à l'Assemblée générale, ils se sont ressaisis et ont présenté diverses contre-propositions pour améliorer les mécanismes existants. Ils tenteront de briser la fragile coalition des 77 en proposant des mesures spécifiques à chaque groupe d'États¹⁸, ou encore, en suggérant de stabiliser les recettes d'exportation plutôt que d'agir sur les prix. On a, bien sûr, réitéré, avec profusion, le credo en l'investissement privé, source miraculeuse de richesses. L'affrontement devient plus dur à l'approche de la IV^e CNUCED. Les États nantis se rendent compte que les vagues promesses, lancées avec grande pompe, tombent à plat. Ainsi, la suggestion de Kissinger portant sur une banque des ressources mondiales ne trouvera pas preneur¹⁹.

Ce n'est qu'en mars 1976 que les États nantis, sous pression, s'entendent sur une position commune. Craignant que la Charte de Manille ne leur soit imposée à la Conférence de Nairobi, les États industrialisés ont dû se mettre d'accord. Élaboré dans le cadre du groupe B de la CNUCED, un texte est soumis par la Belgique au nom du groupe²⁰. La contre-proposition inclut en particulier quatre mesures²¹.

1. la conclusion d'accords sur des produits de base, accords pouvant porter entre autres sur : la fixation des prix ; la constitution de stocks, nationaux

18. GOSOVIC et RUGGIE, *op. cit.*, p. 324.

19. *Le Devoir*, 7 mai 1976.

20. CNUCED, TD/B/606, 19 mars 1976, « Produits de base. Position du groupe B ».

21. *Id.*, p. 3.

ou internationaux, y compris de stocks régulateurs ; les méthodes permettant de faire face aux besoins financiers éventuels, y compris divers moyens de financer les stocks ; la facilitation de contrats à long terme ; les engagements en matière d'accès aux marchés et d'approvisionnement ; les contingents d'exportation ; et des mesures supplémentaires éventuelles... ;

2. un système de stabilisation des recettes d'exportation ;
3. l'amélioration de l'accès aux marchés par des mesures commerciales multilatérales et, notamment, des mesures spéciales en faveur des pays en voie de développement, conformément à la Déclaration de Tokyo ; l'amélioration... des schémas de préférences généralisées, et des mesures de promotion commerciale ;
4. l'encouragement à la production de produits de base dans tous les cas appropriés, ainsi qu'à la diversification et au développement industriel par la coopération technique ; la constitution d'entreprises communes ; l'amélioration de l'accès aux marchés des capitaux ; et l'encouragement des investissements.

Le régime proposé par les États riches élargissait les mécanismes existants dans le cadre des accords sur les produits de base (café, étain, etc.) et consolidait les rapports commerciaux actuels. Le texte du Groupe B est rejeté par 33 voix contre 31 avec 44 abstentions lors de la rencontre de Nairobi ²².

III – L'ENJEU

La lutte au cours de la présente décennie prend plusieurs formes. Trois combats retiendront l'attention : 1) l'évaluation de la S.I.D., 2) le « programme intégré » et l'indexation, 3) les modifications de structure.

A – L'évaluation de la S.I.D.

La S.I.D. devait, peu après son adoption, être remise en cause dans ses objectifs mêmes, soit, la croissance de la production totale et de ses éléments constitutifs (surtout, agriculture et industrie) ²³. Le bilan des trois premières années de la deuxième décennie démontre que, à la fois, par rapport au taux de croissance du P.N.B. par habitant et par rapport au taux de croissance du produit agricole, les réalisations demeurent bien en deçà des objectifs, comme le démontre le tableau suivant :

22. Voir CNUCED, TD/S.R.145 (Séance du 30 mai 1976), p. 16.

23. Durant la période 1970-1973, vingt-neuf « pays en développement », représentant 45% de la population, ont enregistré une baisse effective du produit réel par habitant et 42 pays ont connu un taux de croissance du produit réel par habitant inférieur à 35%. Voir *Étude sur le commerce international et le développement*, CNUCED, Nations unies, 1976, p. 8.

TABLEAU

Bilan des trois premières années de la deuxième décennie

| | A | B | C | D | E | F |
|--|------------------------|-------------------------------|---|--------------------------------------|------------------------------------|--|
| | Pays les moins avancés | Grands pays à faibles revenus | Pays à PNB de \$250 et + (par habitant) | Exportateurs d'articles manufacturés | Principaux exportateurs de pétrole | Ensemble des pays en voie de développement |
| Revenu par habitant (en \$) en 1973, aux prix de 1972 | 96 | 99 | 529 | 713 | 312 | 247 |
| Taux de croissance (variation annuelle moy. en %) | | | | | | |
| – P.N.B. par habitant | | | | | | |
| 1960–70 | 0,8 | 1,6 | 2,2 | 5,0 | 3,1 | 2,6 |
| 1970–73 | 0,3 | –0,3 | 3,8 | 4,4 | 4,9 | 3,1 |
| (objectif 70–80) | | | | | | (3,5) |
| Taux de croissance probable | | | | | | |
| agricole 1960–70 | 2,5 | 3,2 | 2,9 | 5,1 | 2,4 | 2,9 |
| 1970–73 | 0,6 | 1,2 | 2,2 | 4,5 | 1,5 | 1,5 |
| Objectif 1970–80 | | | | | | (4,0) |
| Variations du transfert net de ressources (en %) en prix constant (1970) 1970–73 | +28 | –35 | –26 | –35 | –5 | –16 |
| Transfert net de ressources (en %) des importations de biens et services | | | | | | |
| 1965–69 | 23 | 29 | 9 | 6 | 5 | 11 |
| 1970 | 30 | 29 | 14 | 8 | 11 | 15 |
| 1973 | 37 | 23 | 9 | 4 | 7 | 16 |

Sources : CNUCED (TD/B/530/add. 1/Rev. 1), pp. 7, 14, 16.

On se rendait compte que l'accroissement de la production globale n'entraînait pas nécessairement une meilleure répartition du revenu. Le Secrétaire général de l'ONU a publié en 1973 une mise au point et un texte d'interprétation²⁴ de la *Stratégie*, en même temps qu'on priait les États industrialisés de bien vouloir prendre les mesures qu'on attendait d'eux²⁵. La querelles sur l'évaluation oppose,

24. ONU, S.I.D., « Premier examen et évaluation d'ensemble des problèmes et des politiques », Rapport du Secrétaire général, New York, 1973 (F. 73.II.A.6), 109p.

25. Voir *infra*, note 2.

d'une part, les gouvernements convaincus que la *Stratégie* constitue l'instrument le moins contrecarrant à l'égard de leurs politiques impérialistes et, d'autre part, les gouvernements assurés de son faible impact.

Le secrétaire de la CNUCED, au moment où se préparait la IV^e séance de négociation, porte un coup fatal à la S.I.D. Il rédige, en février 1975, un document²⁶ qui exprime sans équivoque un point de vue tenu auparavant en sourdine. Selon le document, l'échec de la *Stratégie* vient de ce que trop de gouvernements ont refusé d'orienter leurs politiques dans le sens recommandé par l'ONU. La stratégie, poursuit la CNUCED, prenait pour acquis le cadre existant des relations économiques internationales,

...or, ce cadre consacrait et tendait à perpétuer une relation économique inégale, c'est-à-dire la dépendance économique et le sous-développement des pays en voie de développement...²⁷

Il devenait urgent de remanier les structures existantes, ...de manière à pouvoir déterminer les relations économiques mutuelles entre pays développés et pays en voie de développement sur la base d'un rapport plus équilibré des pouvoirs de négociation, plutôt que sur celle d'une dépendance économique...²⁸

La position adoptée par le secrétariat de la CNUCED aura une importance certaine pour la suite du débat, en particulier sur la question de l'indexation. Il importe de retenir ici deux éléments d'évaluation suggérés par la CNUCED. Le premier porte sur la *cause* de l'exploitation, c'est-à-dire, une relation économique inégale, la dépendance économique. Le deuxième élément porte sur le *remède*, soit, l'instauration d'un équilibre dans les pouvoirs de négociation. On en déduit que, pour la CNUCED, l'équilibre dans les pouvoirs constituerait un antidote au développement inégal.

En fait, cette conception de l'ordre international se construit autour d'une notion relativement vague, celle de l'« autonomie collective ». Le Comité de la planification du développement (ONU) a bien pris conscience que cette approche, adoptée par l'Assemblée générale, impliquait une rupture avec le passé²⁹. L'autonomie collective s'oppose aux objectifs définis dans le cadre de la S.I.D. La *Stratégie* voulait assurer le progrès des peuples en utilisant les mécanismes d'aide et d'échange tels que définis par les pays industrialisés. Au contraire, le nouvel ordre repose sur des mécanismes d'échanges définis « collectivement » par les États en voie de développement. Or ces mécanismes se redéfinissent comme auparavant selon les mêmes règles de l'accumulation. Ce qui veut dire, essentiellement,

26. CNUCED, TB/B/530, 20 janvier 1975 (Rapport du Secrétaire général, Nouvelles orientations des politiques internationales en matière de commerce et de développement), 46p.

27. *Ibid.*

28. Voir également CNUCED, TD/B/530/add.1 (partie 1), 3 février 1975 ; « L'évolution économique récente dans les pays en voie de développement en égard aux buts et objectifs de la *Stratégie* internationale du développement », 43p.

29. *Continuité et changement. Le développement au milieu de la décennie*, ONU, 1975, 40p. (ST/ESA/25), voir p. 2.

qu'on compte toujours sur l'appropriation privée ou étatique des moyens de production pour atteindre l'« autonomie collective ».

Deux des objectifs implicites de la *Déclaration* et du *Programme d'action*, soit 1) la répartition internationale plus équitable des fruits de l'expansion économique mondiale et 2) la division internationale plus rationnelle du travail, révèlent la ligne générale suivie par les États démunis. Ainsi l'« autonomie » dont il est question signifie une plus large part des bénéfices de l'échange conçus selon les règles actuelle, de l'accumulation. Or celle-là exige le développement *inégal* et la spécialisation toujours plus grande du travail³⁰.

Il devient évident que le Comité de la planification n'a pas du tout saisi la contradiction entre les exigences d'équité, d'une part, et le choix d'une base de développement inégal, de l'autre. En effet, le Comité propose une politique de développement axée sur quatre secteurs (agriculture, industrialisation, commerce et transferts de capitaux) sans démontrer comment les interventions suggérées peuvent résoudre la question de fond³¹.

B – Le programme intégré et l'indexation

Le Secrétaire général de la CNUCED, dans un rapport au Conseil du commerce et du développement, transmettait ses conclusions sur l'indexation des prix des matières premières aux prix des produits manufacturés par les pays industrialisés :

...l'indexation directe ou indirecte des prix des produits primaires pourrait être un moyen efficace de protéger les pays en voie de développement contre la détérioration des termes de l'échange de leurs produits de base... D'autre part, l'indexation encouragerait les pays développés à économie de marché à réduire leur taux d'inflation intérieure, dans la mesure où le taux d'accroissement des prix des produits primaires qu'ils importent diminuerait en même temps que le taux d'accroissement des prix de leurs produits d'exportation imputable à l'inflation³².

Il recommandait une formule incluant à la fois une indexation directe et une indexation indirecte (financement compensatoire) en tant qu'élément d'une politique des produits de base.

Le « programme intégré » adopté à la Conférence de Nairobi reprend cette suggestion³³ et précise un certain nombre d'objectifs globaux et particuliers. Dans le but d'améliorer les termes de l'échange des pays en voie de développement et de mettre fin à ce qu'on qualifie de déséquilibre économique entre pays, il y aurait lieu,

30. Voir Samir AMIN, *Le développement inégal*.

31. *Continuité et changement*, p. 13.

32. CNUCED, TD/B/503, 6 août 1974, « L'indexation des prix. Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur les conclusions de son étude », 10p. Quant aux modalités d'application du programme, voir CNUCED, TC/B/563, 5 août 1975.

33. CNUCED, TD/RES/93 (IV), « Programme intégré pour les produits de base », p. 8.

1. d'intensifier et de diversifier les échanges commerciaux des pays en voie de développement ;
2. d'améliorer et de diversifier leur capacité productive ;
3. d'améliorer leur productivité et d'accroître leurs recettes d'exportation ;
4. de soutenir les revenus réels.

Les textes adoptés par la IV^e CNUCED³⁴ rendent plus explicite une ligne qui se dessinait dans les résolutions antérieures de l'Assemblée générale. Le « Programme intégré » vise essentiellement à assurer aux États démunis un meilleur contrôle de la production et de la circulation des produits de base qu'ils exportent.

Or ces textes ne tiennent pas compte des conséquences d'une extroversion toujours plus marquée de l'appareil productif. Dans le scénario envisagé, l'État exportateur de sucre (ou de café, d'étain, etc.) se cantonne dans son rôle de producteur international d'une valeur d'échange « consommée » hors ses frontières. Le projet d'« autonomie collective » trouve ici une autre de ses limites. L'amélioration de la capacité productive ne découle pas nécessairement de l'accroissement des recettes. De sorte que l'élargissement des bases de l'accumulation pourrait se trouver compromis... ce qui remet en cause les pouvoirs de négociation du groupe « collectivement autonome ».

C – Les modifications « structurelles »

Les deux stratégies s'opposent également sur les questions d'ordre institutionnel.

L'initiative prise par les États-Unis éclaire bien la stratégie mise en œuvre par les États nantis. En septembre 1975, Kissinger soumet à l'Assemblée générale un ensemble de propositions. Il faut reconnaître, dit-il, la nécessité de rendre plus efficace l'ONU, pour permettre à celle-là de mieux participer au développement des États démunis. Les modifications suggérées visent à rationaliser l'effort de l'ONU, en matière d'assistance aux pays en voie de développement, à rendre moins complexe le travail au sein de l'ECOSOC..., mesures qui ne remettent pas en cause la prépondérance des États industrialisés à l'ONU.

Les textes relatifs au « nouvel ordre économique international » exigent pourtant un singulier renforcement de l'appareil onusien. La négociation d'arrangements internationaux, de même que leur application, nécessite une imposante bureaucratie. À titre d'exemple, le « Programme intégré », requiert plusieurs ententes internationales portant sur 1) la révision des prix des matières premières, 2) la constitution des stocks, 3) l'administration des accords, etc.³⁵.

À maintes reprises, le secrétaire général de la CNUCED et la Conférence³⁶, ont demandé d'élargir le mandat de l'organisme. À leur avis, il conviendrait bien aux gouvernements du Tiers-Monde que la CNUCED devienne un organisme mon-

34. La résolution sur les articles manufacturés (CNUCED, TD/RES/96) (IV) repose sur les mêmes principes que le programme intégré.

35. CNUCED, TD/RES/90 (IV).

dial du commerce et ce, pour plusieurs raisons, implicites. D'abord, les États démunis pourraient facilement s'assurer le contrôle des instances clés du nouvel organisme. Ensuite, les bourgeoisies nationales qui contrôlent plusieurs appareils d'État en Asie, en Afrique et en Amérique latine, se donneraient un instrument de conciliation entre elles, un instrument qui fonctionne en permanence.

Dans le domaine monétaire, plusieurs propositions de réforme ont échoué. Le F.M.I. a dû faire face entre autres à deux revendications : 1) l'établissement d'un lien entre la création des Droits de tirage (DTS) et les ressources additionnelles pour le développement, et 2) la révision des quote-parts dans les institutions financières internationales³⁷. Le Comité des Vingt, comme d'ailleurs le Comité intérimaire du F.M.I., n'a pas réussi, à cause de l'opposition de quelques États industrialisés, à lier la question des DTS et de l'aide³⁸. L'« autonomie collective » des États démunis ne s'est pas encore exercée au sein des mécanismes décisionnels du F.M.I., puisqu'à date, malgré l'augmentation de la somme des quotes-parts des principaux exportateurs de pétrole « sans laisser la part des autres pays en voie de développement tomber au-dessous de son niveau actuel³⁹ », les États nantis disposent encore des majorités de veto.

Parrallèlement à une lutte sur le pouvoir de décision, se mène une lutte sur la capacité d'influence. Les États favorables à la « centralisation » tentent de consolider l'influence de l'ONU sur ses membres. Le groupe d'experts chargé de proposer une nouvelle structure onusienne a bien précisé cette orientation :

Nous avons... donné la priorité aux mesures destinées à permettre aux organismes des N.U. de mieux influencer leurs membres pour leur faire adopter les politiques voulues en matière de développement et de coopération économique internationale... Le système des N.U. doit être doté d'un organe central au sein duquel les apports des diverses institutions des N.U. puissent être fondues en politiques cohérentes de développement...⁴⁰

Aux centralisateurs, s'opposent les défenseurs d'une structure plus lâche, moins contraignante pour les membres. Il s'agit ici d'une nouvelle facette de l'enjeu principal. Les uns prétendent que le seul moyen de favoriser le développement des États démunis consiste en l'élaboration de politiques « mondiales », tandis que les autres assurent pouvoir atteindre les objectifs de croissance à l'aide des mécanismes institutionnels existants, lesquels favorisent le maintien d'une large autonomie.

36. *Nouvelles orientations...* (TD/B/530/Rev. 1), p. 18.

37. (Selon, renseignements à jour en janvier 1976), *ibid.*; du Comité intérimaire, voir *Bulletin du F.M.I.*, vol. 4, n° 2, 27 janvier 1975.

38. *Ibid.*

39. CNUCED, TD/B/573 (30 juillet 1975) : « ...en reconnaissant la CNUCED, sur le plan général, comme l'organe central de l'ONU pour les questions touchant les relations économiques internationales, on l'aiderait à mener plus efficacement des négociations sur des problèmes particuliers... »

40. *Nouvelles structures des Nations unies pour la coopération économique internationale* (E/AC/62/9), 1975, voir p. 3.

IV – LES VŒUX DES UNS ET DES AUTRES

Les organisations internationales constituent un lieu d'affrontement où la lutte devient plus âpre à mesure que se précisent les exigences des États démunis. On ne saurait apporter à ce phénomène une explication mettant simplement en cause l'ONU et le Tiers-Monde. Si l'organisme international reflète les préoccupations de ses États-membres (ou plutôt de leurs gouvernements), elle n'en vit pas moins les contradictions de la politique internationale.

Or la présente décennie connaît un aiguïsement sans précédent de la contradiction entre les possédants et les dépossédés. Cette contradiction, masquée dans les rapports d'État à État, surgit brutalement et oppose les bourgeoisies lorsqu'il s'agit de modifier « l'ordre international ». Ainsi, les trois combats décrits au chapitre précédent mettent en présence, d'une part, les défenseurs de l'exploitation et des mécanismes qui la sous-tendent, d'autre part, les instigateurs de « l'équilibre » dans les rapports internationaux.

Il faut, au-delà des querelles et des tactiques, reconstituer la ligne idéologique des 77 pour découvrir une étrange parenté avec celle des États occidentaux. Cette situation paradoxale ne s'explique que si l'on tient compte, encore une fois et de la situation intérieure des États démunis, et de l'ensemble des rapports internationaux.

Les réclamations du groupe des démunis ont, tel que démontré précédemment, placé l'accent sur trois principes. D'abord, une division internationale du travail « dynamique et juste » développerait la production marchande. En second lieu, l'équilibre des pouvoirs favoriserait au plan international la concurrence réglementée des monopoles en croissance. Enfin le développement des exportations élargirait les bases de l'accumulation. On reconnaîtra en ces éléments les fondements authentiques d'un développement capitaliste de type extroverti.

La notion d'autonomie collective masque les fondements de cette stratégie. L'augmentation du pouvoir d'achat des États démunis stimule l'importation de biens d'équipements, si bien que la division internationale du travail s'accroît. La stratégie des États démunis s'inspire d'un schéma largement répandu parmi les « Occidentaux ». Pourquoi une large majorité des 77 a-t-elle choisi cette voie ? Parce que les bourgeoisies nationales ont pris conscience du fait qu'un taux de profit moyen plus élevé attire le capital étranger et retient parfois le capital « national ». Or, le maintien d'un taux de profit moyen intéressant exige d'importantes transformations de la production dans les secteurs agricole et manufacturier. C'est en ce sens que les revendications actuelles sur les matières premières visent à amorcer une accumulation, laquelle servirait ensuite au développement des autres secteurs. Cette orientation s'inscrit déjà dans la planification de plusieurs États. La voie du développement d'un capitalisme d'État semble recueillir la faveur de plusieurs gouvernements. Ainsi, au moment où les bourgeoisies montantes du Tiers-Monde pourraient enfin tirer leur profit des mécanismes d'accumulation, il n'est surtout pas question de changer les règles fondamentales du jeu.

En ce sens, les deux stratégies se rejoignent et vise l'aménagement – et non la transformation – de l'économie mondiale capitaliste.

La place des organisations internationales dans le schéma des 77 se trouve toute tracée. Elle se situe bien dans cette ligne idéologique, puisqu'on souhaite confier, selon le schéma fonctionnaliste d'antan, des tâches spécifiques à l'organisme universel. Pour aménager une division du travail déjà très poussée, pour maintenir un soi-disant équilibre entre les partenaires (tâche difficile puisque le développement capitaliste est par nature inégal), et, pour surveiller l'ensemble des réglementations portant sur les échanges, il faut une imposante bureaucratie internationale. Les projets à cet égard ne manquent pas. Une chaude lutte s'annonce entre centralisateurs et autonomistes.

Davis Kay, dans son étude des États africains à l'ONU, avait constaté que les États formulaient (jusqu'en 1966) des demandes se rapportant essentiellement à deux thèmes : la décolonisation et l'aide au développement ⁴¹. Les organisations internationales ont, durant cette période, répondu aux attentes, d'une part, en accélérant la libération de territoires non autonomes et, d'autre part, en développant de façon remarquable les programmes d'assistance. Ainsi l'ONU a-t-elle largement contribué à installer et à consolider les appareils d'État.

Au cours de la décennie 1970, les revendications du Tiers-Monde s'inversent et se modifient. La question de l'aide au développement s'inscrit dans le thème plus large de l'ordre économique, dont la décolonisation devient une importante composante. À mesure que se développent les contradictions intérieures, que s'aiguise l'opposition au plan international, le Tiers-Monde « reconstruit » les organisations internationales afin d'utiliser ces dernières dans sa lutte contre l'opposition. Fruits de cette lutte, les deux phénomènes complémentaires, c'est-à-dire, d'une part, la restauration des organisations internationales, d'autre part, l'aménagement des mécanismes d'échanges et d'accumulation, ne s'attaquent pas aux véritables fondements de l'exploitation. En ce sens, la stratégie des démunis suit le courant réformiste.

41. D. KAY, « The Impact of African States on the U.N. », *International Organization*, vol. XXIII, n° 1, hiver 1969, p. 26.